

AR Prefecture

016-211601380-20240325-DCM202403\_03-DE  
Reçu le 26/03/2024  
Publié le 26/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 20 - votants : 24 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 25 mars 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 12/03/2024

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, DIABY, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,  
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, LAGARDE, NICOLAS, SOGUEL.

ABSENTS EXCUSES :

Mrs CHAUVAUD, GUINET, LOJEWSKI, MORIN, MOUHICA, Mme GOMES DA COSTA

POUVOIRS : De M. CHAUVAUD à M. NICOLAS  
De M. MOUHICA à M. SOGUEL  
De M. GUINET à Mme LAINE  
De Mme GOMES DA COSTA à Mme PLAIN  
De M. LOJEWSKI à Mme CHEMINADE

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DESACHY

Délibération : 2024-03-03

Approbation du Compte administratif 2023 du Budget annexe « Locaux commerciaux »

*Rapporteur : Hélène GINGAST*

Le C.A. 2023 des Locaux Commerciaux laisse apparaître :

- Un résultat d'exploitation cumulé (exercice et exercice antérieur) de clôture d'exploitation de + 47 034,70 € au 31/12/2023 en fonctionnement,
- Un résultat cumulé d'investissement excédentaire de +10 668,36 € avant intégration des Restes à réaliser à reporter.

Aucun RAR tant en recettes qu'en dépenses ne sont à reporter.

Le besoin réel de financement en investissement pour le budget annexe est donc au total de : 0 €

AR Prefecture

016-211601380-20240325-DCM202403\_03-DE  
Reçu le 26/03/2024  
Publié le 26/03/2024

Après couverture du besoin réel de financement en investissement, par le résultat de clôture d'exploitation cumulé à affecter (dit « capacité d'autofinancement »), il restera à affecter en 2024 en fonctionnement 47 037,70 €

Hors la présence de Mme le Maire,  
Le Conseil Municipal,

Après approbation du compte de gestion du Receveur, afférent au budget annexe « Locaux commerciaux » ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après vérification de la conformité des deux documents ;

A l'unanimité des suffrages exprimés par 24 voix pour, zéro contre et aucune abstention,

ADOpte le compte administratif 2023 afférent au budget annexe « Locaux commerciaux »

Fait et délibéré à FLEAC, le 25 mars 2024

Ont signé en annexe au compte administratif 2023 : Mmes LAINE (2 voix), CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE (2 voix), DIABY, JUIN, PLAIN (2 voix), RANIVOALISON, VASLIN,  
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, LAGARDE, NICOLAS (2 voix), SOGUEL (2 voix).

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : **26 MARS 2024**

Réception du : **26 MARS 2024**

Mise en ligne le : **28 MARS 2024**

Le Maire, Hélène GINGAST

Voies de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.